



FICHE 2

Aide aux structures permanentes d'entraînement



FICHE 2 : Aide aux structures permanentes d'entraînement

PRÉSENTATION

Une aide est attribuée aux structures d'entraînement qui participent à la formation des jeunes athlètes et favorisent leur accès au haut niveau.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

- + Structure implantée en Côtes d'Armor.
- + Sous la forme d'une structure détachée du club ou en club avec planning hebdomadaire spécifique en plus des entraînements club.
- + Encadrement par le professionnel de la structure ou par le club selon un programme spécifique fourni par le professionnel de la structure.
- + Jeunes athlètes issus de plusieurs clubs (ou territoires si un seul club).
- + Participation de l'organisme porteur de la structure, des clubs et/ou des familles au financement .

STRUCTURE

Organisme gestionnaire :

Nom de la structure :

Nom du responsable :

Téléphone : Mail :

Structure détachée du club ? OUI NON

Si oui, adresse :

Code postal : Ville :

FICHE 2 : Aide aux structures permanentes d'entraînement

MODALITÉS DE CALCUL DE LA SUBVENTION

Critères d'évaluation	Nombre de points	Calcul de l'aide	Valeur du point
			Calcul de la valeur du point
Inscription de la structure au PPF de la fédération de rattachement	0,20 points	Nombre de points acquis \times Valeur du point	Enveloppe budgétaire 2026 \div Somme des points acquis par l'ensemble des structures
Minimum 60 % des athlètes sont licenciés dans un club costarmoricain	0,50 points		
Organisation d'un suivi médical	0,15 points		
Organisation d'un suivi de scolarité	0,15 points		

PIÈCES À FOURNIR

Le projet de performance fédéral (PPF) si la structure est inscrite au PPF de la fédération de rattachement.



Un document de présentation du fonctionnement de la structure.



Le budget prévisionnel de la structure pour la saison en cours.



Le bilan financier et sportif de la structure pour la saison précédente.



La liste des athlètes inscrits à la structure pour la saison en cours, précisant :

- Nom
- Prénom
- Age
- Club d'appartenance
- Ville du domicile